

article 1382 code civil

Par **mwa**, le **20/02/2008** à **21:36**

Bonjour!

voilà mon problème, en travaux dirigés, nous avons à commenter

[b:3bis3n8e]'article 1382 Code civil [/b:3bis3n8e]"Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer".

seul problème, je sèche sur le plan à faire pour commenter cet article...

j'ai pensé à une partie focalisée sur la notion de faute, et l'autre sur le lien de causalité et ses effets, mais je ne suis pas du tout mais vraiment pas convaincue...

====>> donc en plan, je pensais faire (intitulés [u:3bis3n8e]très[/u:3bis3n8e] approximatifs)

I. La notion de faute (les conditions)

A- les éléments nécessaires

B- l'abandon de l'imputabilité

II- les effets

A- les fautes entraînant réparation

B- le lien de causalité nécessaire à la réparation

mais c'est vraiment tout moche comme plan, car j'ai beau avoir toutes les connaissances en ma possession pour faire un commentaire, le plan ne vient pas, je change toutes les cinq minutes en fait..

j'en appelle à votre aide, peut être pourrez vous me donner des conseils pour faire un plan qui paraisse plus viable...

merci d'avance^^

Par **nicomando**, le **21/02/2008** à **12:39**

bonjour,

je ne sais pas si tu à lu la charte du forum mais il serait bien que tu le fasse.

Nous aidons mais il nous faut un minimum c'est à dire un plan et nous réfléchissons dessus.

Essaye de comparer la lettre de l'article et ses utilisations jurisprudentielles...

Par **Katharina**, le **21/02/2008** à **17:32**

Ce qui ne va pas du tout déjà, c'est qu'on dirait un plan de cours et non pas un commentaire d'article, j'ai l'impression que tu n'apportes rien au sujet et que tu définis juste les termes.

Par **mwa**, le **21/02/2008** à **21:40**

tu as tout a fait raison! merci de ta remarque elle vient de me donner le déclic nécessaire xD
je pense que je vais me contenter de définir le contenu dans la première partie au final xD